



PRÉFET DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 20 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Surveillance de la sismologie dans le cadre de la géothermie profonde en Alsace

Signature d'un accord entre les opérateurs et l'École et Observatoire des Sciences de la Terre sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Dans le cadre des arrêtés préfectoraux d'autorisations d'ouverture de travaux de forage et des arrêtés d'exploitation des concessions de gîtes géothermiques en Alsace et dans le but de sécuriser la géothermie profonde, un accord de partenariat a été signé le 20 juillet 2016 sur le site de Strasbourg de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Les sociétés acteurs de la géothermie profonde dans notre région :

- Le GEIE « Exploitation Minière de la chaleur », pour la centrale de Soultz-sous-Forêts,
- ECOGI, pour la centrale de Rittershoffen,
- Électricité de Strasbourg, pour le projet d'Illkirch
- Fonroche Géothermie, pour les projets de Vendenheim et Eckbolsheim,

ont signé avec l'École et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST), structure conjointe entre le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Strasbourg et siège de l'Observatoire Sismologique du Nord-Est de la France, un accord de partenariat sous le patronage de la DREAL.

Ce texte définit les données techniques de l'appareillage mis en place pour la surveillance, les modalités d'échange des données selon les conditions imposées par les Arrêtés Préfectoraux autorisant le forage ou l'exploitation des centrales. Il permettra aux scientifiques d'avoir accès aux données sismologiques et géodésiques enregistrées par les opérateurs dans le cadre des projets et des réalisations de géothermie profonde en Alsace.

Une partie des données enregistrées via l'Observatoire Sismologique du Nord-Est de la France (l'OBS-NEF), abrité par l'EOST, seront en libre accès sur le site internet du Réseau National de Surveillance Sismique (ReNASS). La DREAL chargée du contrôle des travaux et des installations de géothermie profonde s'appuiera sur les avis techniques de l'EOST pour prendre les recommandations ou décisions qui seraient nécessaires.

La signature de l'accord a eu lieu dans les locaux de la DREAL à Strasbourg par M. Daniel Leibel, gérant du GEIE Exploitation Minière de la Chaleur et directeur de ECOGI, M. Jean-Philippe Soulé, directeur général de Fonroche Géothermie, M. Bernard Kempf, directeur du développement d'Électricité de Strasbourg et de M. Jean-Marc Jeltsch vice-président de l'Unistra en présence de Mme Anne-Florie Le Clézio-Coron, cheffe du Service Prévention des Risques Anthropiques de la DREAL Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et de M. Xavier Arnoult, Inspecteur en charge de la géothermie.